

Assemblée générale du conseil municipal tenue le lundi 21 janvier 2013 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier  
Madame Ginette Lamoureux

Monsieur Normand Roy  
Madame Lucienne Fortin

Absences motivées Mesdames Martine Coulombe et Johanne Bonenfant

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente



### ASSISTANCE

Mesdames Claudette Lyrette, Hélène Hubert, Patricia Dionne, Reine Simard  
Carole Boudrias Émilienne Désabrais et Diane Gagnon

Messieurs Jean-Claude Lyrette, Gilles Lyrette, Rhéaume Lyrette, Johny  
Rodgers, Denis Bélanger, Guy Gendron, Jean-Pierre Chalifoux,  
Gérard Coulombe, Gaston Guindon et Édouard Langevin.



### ORDRE DU JOUR

#### **1. Ouverture de l'assemblée**

1.1 Ouverture de l'assemblée

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

#### **3. Adoption des procès verbaux**

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 décembre 2012

#### **4. Adoption des comptes et rapports**

4.1 Adoption des comptes payés durant le mois de décembre 2012

4.2 Adoption des comptes à payer de décembre 2012

4.3 Adoption des comptes à payer de janvier 2013

4.4 Adoption du rapport mensuel des paies décembre 2012

## **5. Correspondance**

- 5.1 Municipalité de Low / appui au projet de loi fédéral M-400 demande d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées en milieu rural
- 5.2 Caisse populaire Haute-Gatineau / Bail location pour guichet automatique
- 5.3 Complicité d'emploi Vallée-de-la-Gatineau demande d'aide financière pour les bourses de la relève
- 5.4 Comité des loisirs, demande d'aide financière pour leur activité plaisir d'hiver qui se tiendra le dimanche 10 février prochain

## **6. Invitation / formation /information / félicitation / remerciement / Colloque-congrès / demande de don**

## **7. Incendie / Sécurité civile**

## **8. Aménagement, Urbanisme, Développement, et Règlement**

- 8.1 Avis de motion règlement numéro 2013-2101-240 décrétant un service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées
- 8.2 Appui à demande de complément de terrain présentée par monsieur Normand Charron

## **9. Voirie**

## **10. Hygiène du milieu**

## **11. Environnement**

- 11.1 Programme changez d'air (programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois)

## **12. Loisirs, Culture et Tourisme**

- 12.1 Programmation printemps-été annoncez-vous cahier des loisirs et de la culture
- 12.2 Entente avec la Ville de Maniwaki

## **13. Autres sujets et documents le cas échéant**

- 13.1 Visite d'inspection et recommandations de notre assureur / résolution autorisant à mettre en application les changements demandés afin d'améliorer la sécurité des lieux et les installations
- 13.2 Achat projecteur
- 13.3 Artisanat don selon la politique

## **14. Parole au public**

## **15. Levée de l'assemblée**

**2013-G-2101-01**

**Ouverture de la présente assemblée**

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin, propose et il est résolu à 19 heures que la présente assemblée soit ouverte.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-02**

**Adoption de l'ordre du jour**

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour avec le supplément remis avant l'assemblée

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et demeure ouvert à d'autres discussions.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-03**

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 décembre 2012**

La conseillère madame Lucienne Fortin, appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale du 3 décembre 2012 soit adopté tel que rédigé.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-04**

**Approbation des comptes payés durant le mois de décembre 2012**

La conseillère madame Ginette Lamoureux, appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de décembre 2012 pour la somme de 27 966.03 \$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy  
Directrice générale

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-05**

**Approbation des comptes payables du mois de décembre 2012**

La conseillère madame Lucienne Fortin, appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables du mois de décembre pour la somme 99 818.06 \$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet, ainsi que le supplément remis avant l'assemblée pour la somme de 3 441.42\$ pour un total de 103 259.48\$ et autorise la directrice générale à les payer.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy  
Directrice générale

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-06**

**Approbation des comptes payables du mois de janvier 2013**

La conseillère madame Lucienne Fortin, appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables du mois de janvier pour la somme 53 072.67 \$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet autorise la directrice générale à les payer. Il est également résolu de retenir la facture du fournisseur # 97493 au montant de 34 180.06 \$, le solde à payer est de 18 892.61\$.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy  
Directrice générale

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-07**

**Adoption du rapport mensuel des paies du mois de décembre 2012**

La conseillère madame Lucienne Fortin, appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu d'accepter le rapport mensuel pour les paies du mois de décembre 2012.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-08**

**Appui projet de loi fédérale M-400 pour la demande d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées rurales**

**Considérant que** la députée Madame Mylène Freeman a déposé une motion à la chambre des communes pour la possibilité de mettre en place, un programme qui permettrait la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire;

**Considérant qu'**un tel projet viserait à assurer la protection des lacs et la santé publique;

**Considérant que** le conseil de la municipalité de Grand-Remous reconnaît que ce genre de projet pourrait être très bénéfique pour les citoyens de notre municipalité;

**En conséquence,** la conseillère madame Ginette Lamoureux, appuyée du conseiller monsieur Normand Roy, propose et il est résolu que le conseil de la municipalité de Grand-Remous appui la motion M-400 visant à ce que le parlement se positionne en faveur d'un plan efficace qui permettrait à tous les Canadiens de respecter les normes environnementales concernant les eaux usées.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-09**

**Renouvellement de l'entente avec la Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Gatineau**

**Considérant que** depuis mars 2008 la caisse Populaire Desjardins de la Haute-Gatineau a fait l'installation d'un service automatisé dans notre municipalité;

**Considérant que** le bail de location prendra fin le 28 février 2013

**En conséquence,** la conseillère madame Ginette Lamoureux, appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que la municipalité reconduise le bail de location de notre local à raison de 3 500\$ par année, le tout pour une durée totale de 5 ans.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-10**

**Demande de participation au programme Complicité Emploi Vallée-de-la-Gatineau**

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accorde un support financier de 100 \$ à la levée de fonds triennale pour les bourses de la relève au comité de financement Emploi-Relève.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-11**

**Comité des Loisirs organisation de la journée Plaisirs d'hiver**

Le conseiller monsieur Normand Roy, appuyé du conseiller monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu qu'un montant de 300\$ soit accordé au Comité des loisirs pour l'organisation de la journée plaisirs d'hiver, qui se tiendra le dimanche 10 février 2013.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-7090-97000

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-12**

**AVIS DE MOTION**

La conseillère madame Lucienne Fortin, donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 2013-2101-240 décrétant un service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées.

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des élus la conseillère madame Lucienne Fortin demande la dispense de lecture dudit règlement.

**2013-G-2101-13**

**Appui complément de terrain M. Normand Charron**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Charron a présenté une demande de complément de terrain pour le lot rénové N° 4 167 373, terrain adjacent à sa propriété du 83, chemin Dan Lunam;

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain demandée ne servira aucunement à l'égouttement du chemin public;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de terrain ne peut qu'être favorable qu'aux propriétaires adjacents, soient messieurs Normand Charron et Guy Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Lavoie ne souhaite pas acquérir cette partie de terrain et que le tout nous a été signifié par écrit et sera joint au dossier;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère madame Ginette Lamoureux, appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu d'appuyer la demande de complément de terrain de monsieur Normand Charron auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-14**

**Demande de participation au programme « CHANGEZ D'AIR! »**

**CONSIDÉRANT QUE** les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'île de Montréal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaies et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme se déroule en deux phases;

**CONSIDÉRANT QUE** la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

**POUR CES MOTIFS**

La conseillère madame Ginette Lamoureux, appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de cinquante (50) poêles remplacés.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-15**

**Entente loisir avec la ville de Maniwaki**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente inter municipale a été signée pour une période de quatre (4) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2007 et que la signature d'une nouvelle entente devait être complétée au plus tard le 31 juillet 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a également demandé à plusieurs reprises de rencontrer le directeur de la Ville pour discuter d'une future entente pour l'utilisation du centre des loisirs;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune rencontre n'a eu lieu entre la Municipalité de Grand-Remous et la Ville de Maniwaki ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 20 décembre 2012, la municipalité de Grand-Remous a reçu par huissier une mise en demeure de la Ville de Maniwaki pour réclamer une somme de 34,399\$;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à cette mise en demeure, le directeur général de la Ville Monsieur Daniel Mayrand est venu nous rencontrer au bureau de la municipalité en date du 9 janvier 2013 afin de discuter du dossier loisir avec la Ville de Maniwaki.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grand-Remous est toujours en attente des statistiques des utilisateurs du centre des loisirs de la ville de Maniwaki;

**POUR CES MOTIFS**

La conseillère madame Lucienne Fortin, appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu, que le conseil de la municipalité de Grand-Remous considère qu'il n'a pas à payer la somme de 34,399\$ réclamée par la Ville de Maniwaki, puisqu'aucune entente n'est intervenue avec les parties depuis décembre 2007.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



**2013-G-2101-16**

**Assurance La Mutuelle Visite d'inspection - recommandations**

**Considérant qu'**une visite d'inspection a été faite, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2012, des infrastructures de la municipalité;

**Considérant qu'**il y a certaines recommandations nécessaires que la municipalité devra faire

**Pour ces motifs**

Le conseiller monsieur Normand Roy, appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale madame Betty McCarthy à prendre les mesures nécessaires (électricien, ingénieur, architecte, arpenteur ou autres) afin de répondre aux recommandations nécessaires demandées par notre Assureur La Mutuelle des municipalités du Québec.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-17**

**Achat d'un projecteur**

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin, propose et il est résolu que la municipalité autorise la directrice générale madame Betty McCarthy à faire l'achat d'un projecteur.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-2101-18**

**Don selon politique Club d'artisanat**

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu que la municipalité accorde un montant de 300\$ don selon la politique en matière de loisir. Ce montant est donné en deux versements un au début de l'année et l'autre à la fin de l'année.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-70190-970-03

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **Période de questions**

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débutée à 19 heures 30

### **2013-G-2101-19**

#### **Fermeture de la présente assemblée**

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier, appuyé du conseiller monsieur Normand Roy, propose et il est résolu à 20 heures 20 que la présente assemblée soit fermée.

**Note** Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

Yvon Quevillon  
Maire

Betty McCarthy  
Directrice générale

